



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Convocation le 22 Avril 2016.

Présents : Jean-Marc DECITRE, Bernard FARA, Adjoint ; Bernard ORIOL, Jean-Philippe GENTHIAL, Jean-Claude BERNE, Claude LAPLUME, Pierre DURIEU, Frédéric MARGOTAT, Valérie FARA-LEGRAND, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, conseillers municipaux ;

Absents excusés : Jean Claude FLACHAT, Maire; Michel LEGRAND, Marie-Josèphe SAVEL, Adjoint ; Bruno REY, conseiller municipal ;

Secrétaire de séance : Valérie FARA-LEGRAND;

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2016-032 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – EGLISE COMMUNALE

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée qu'il devient impératif de procéder à la réfection de l'église. Les travaux porteront sur la réfection de la toiture avec la pose de panneaux photovoltaïques, le traitement de la charpente, les menuiseries extérieures, les vitraux, serrurerie, plâtrerie-peinture ainsi que la mise aux normes de l'électricité.

Il soumet à l'assemblée le devis que l'Atelier d'Architecture Olivier PINET de Saint-Chamond, maître d'œuvres, a estimé à 441 440.00 € HT non compris l'option pour la rénovation intérieure estimée à 182 000.00 € HT et propose de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, considérant qu'il est urgent de mettre en sécurité l'église, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de **procéder** à la réfection de l'église
- de **solliciter** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2016 au meilleur taux
- d'**inscrire** cette opération au budget 2016

Adopté à l'unanimité.

2016-033 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1 – BUDGET COMMUNAL

R 775	Produit des cessions immobilières	- 100,00 €	R 7788	Produits exceptionnels divers	+ 100,00 €
		- 100,00€			+ 100,00 €

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

2016-034 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°2 – BUDGET COMMUNAL

Le résultat d'investissement du budget principal en investissement s'élève à 113 353.70 € repris au compte 001 en dépense.

Le résultat d'investissement du budget eau, suite au transfert de compétence et à la remontée du budget annexe dans le budget principal, est repris au budget principal pour un montant positif de 12 107.21€ au 001 en recette.

Suite à la demande du comptable, et comme le compte 001 investissement, ne peut afficher une ligne en recette et en dépense, la saisie des résultats s'effectuera en dépense au 001 pour un montant de 101 246.549 €. La reprise des résultats est donc effective et le total de la section d'investissement en recette et en dépense s'établit à 799 491.83 €.

Par conséquent il convient de diminuer les recettes du 001 de 12 107.21€ et d'augmenter les dépenses du 001 de 12 107.21€ (le total du 001 en dépense sera donc de 101 246.49€).

R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- 12 107,21 €	D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	+ 12 107,21 €
		- 12 107,21€			+ 12 107,21 €

Adopté à l'unanimité.

2016-035 - SIEL - EXTENSION BTS « LAVAL » – PROPRIETE BONNEVAL-FARA

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS lieu-dit Laval – propriété Bonneval-Fara.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel

Détail	Montant HT des travaux	% PU	Participation commune
Extension BTS lieu dit Laval - propriété Bonneval-Fara	Forfait 12 kVA	33,00 € /ml	1 000.00 €
	Linéaire aérien = 50 mètres		1 650.00 €
TOTAL			2 650.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension BTS au lieu-dit Laval – propriété Bonneval-Fara, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **Décide** d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 19h25

A LA VALLA EN GIER, le 29 Avril 2016

L'adjoint au Maire

Jean Marc DECITRE

Affiché le 29 Avril 2016